



REGLEMENT DE LA CONSULTATION ET CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

S'APPLIQUANT AUX PARTIES

D'UNE PART,

MONSIEUR THIERRY DINARD, PROVISEUR DE LA CITE SCOLAIRE DE CHANTILLY

D'AUTRE PART

LES CANDIDATS AU MARCHE

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE :

Le présent marché a pour objet l'entretien et la maintenance du système de sécurité incendie

ARTICLE 2 : PROCEDURE :

Le présent marché est passé sous une forme adaptée selon les termes de l'article 28 du code des Marchés publics.

Les candidats peuvent préalablement prendre rendez-vous auprès de **Mr NIMAL**, responsable technique, au 06.30.46.78.44 pour une visite du site.

ARTICLE 3: DUREE :

La durée du marché est de 3 ans à compter de la date de notification.

ARTICLE 4: CONTENU ET PRESENTATION DE L'OFFRE :

Les offres seront présentées sous la forme souhaitée par les candidats , accompagnées d'une documentation technique qui prévoit :

- Un mémoire présentant les moyens mis en œuvre par les candidats pour l'entretien
- Du présent règlement signé.

ARTICLE 5 : CRITERES DE CHOIX DE L'OFFRE :

Les offres seront jugées selon les critères suivants avec les % de pondération suivante :

- Prix : 40%.
- Conditions d'intervention : 30%
- Valeur technique : 30%

ARTICLE 6 : DESCRIPTION DES BESOINS :

- Maintenance préventive du SSI : 2 visites par an avec le contrôle de l'ensemble du système automatique et manuel et des détecteurs, contrôle du réseau sonore, réarmement.
- Réponse aux demandes d'intervention 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.
- Dépannages et remplacement des éléments à durée de vie limitée.
- Rapport d'intervention détaillé.
- Maintenance curative.

ARTICLE 7 : PRIX - REGLEMENT

Le prix est forfaitaire, ferme pour 1 an et soumis à une révision de prix pour les années N+1 et N+2. Les candidats exposeront dans l'offre la formule de révision.

Le règlement se fera sur présentation d'une facture annuelle à échoir. Le règlement se fait dans un délai de 30 jours par mandat administratif.

ARTICLE 8 : VALIDITE DES OFFRES :

Les offres seront valables jusqu'au 31 janvier 2020

ARTICLE 9 : MISE EN ŒUVRE DU MARCHÉ

Le marché prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2020.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

- Madame GEOFFROY, GESTIONNAIRE COMPTABLE au 03.44.62.47.00
CITE SCOLAIRE DE CHANTILLY
2 PLACE GEORGE PAQUIER
60500 CHANTILLY

Fait à _____, le _____

(Nom de l'entreprise, tampon et signature de la personne habilitée)